

BON DE COMMANDE

classement meublé de tourisme

2025

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Raison sociale (si nécessaire) :

Nom du demandeur : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Pays :

Téléphone fixe : Portable : Fax :

Site internet :

Mail :

Statut : propriétaire mandataire

Adhésion à un Office du Tourisme : oui, précisez non

IDENTIFICATION DU MEUBLE

Nom commercial (si nécessaire) :

Adresse complète (préciser le bâtiment, l'étage, le numéro d'appartement...) :

Code postal : Commune :

Classement actuel : non classé étoile(s) N° identifiant :

Classement demandé : étoile(s) Capacité demandée : personnes

Surface totale du meublé : m² Nombre de pièces d'habitation :

Type de logement : appartement studio villa autre

Label(s) pour le logement : oui, précisez non

HÉRAULT TOURISME
AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE
Maison du Tourisme, Avenue des Moulins,
34184 Montpellier Cedex 4
Tél. : +33 (0)4 67 67 71 71
herault-tourisme.com
adt-herault.fr



Bon de commande classement meublé de tourisme

Pour une demande de classement dépassant deux (2) meublés, photocopiez et complétez la première page autant de fois que nécessaire.

Tarifs en vigueur à compter du 21 juin 2011 (voir les conditions générales de vente)

	Du studio au T3	Au delà du T3
Visite de contrôle pour 1 location	180 € TTC	210 € TTC
Visite de contrôle à partir du 3 ^{ème} meublé	90 € TTC	105 € TTC

Détail de la commande	Prix unitaire (TTC)	Nombre de meublé(s)	Total (TTC)
Visite de contrôle (1 à 2 meublés) – du studio au T3	180 €	x (1 à 2)	
Visite de contrôle (1 à 2 meublés) – au delà du T3	210 €	x (1 à 2)	
Visite de contrôle (à partir du 3 ^{ème} meublé) – du studio au T3	90 €	x	
Visite de contrôle (à partir du 3 ^{ème} meublé) – au delà du T3	105 €	X	
Total général (TTC)			

Le présent bon de commande doit être renvoyé à votre Office du Tourisme ou votre Agence immobilière partenaire d'Hérault Tourisme, accompagné des éléments suivants :

- Règlement par chèque à l'ordre de Hérault Tourisme (ou remis lors de la visite)
- Etat descriptif pour chaque meublé(s)

Dès réception, une date de visite de contrôle sera fixée dans les meilleurs délais et au plus tard dans les deux (2) mois suivants la réception du dossier complet.

L'encaissement du chèque se fera après la visite par le technicien. Une facture acquittée sera alors délivrée au demandeur.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente du classement des meublés de tourisme

Fait à : Le :

Signature du demandeur,

Vos interlocuteurs

Pascale Guyomard (suppléant classement meublés de tourisme)
04 67 67 68 30 ou pguyomard@herault-tourisme.com

Nicolas Chevalier (réfèrent classement meublés de tourisme)
04 67 67 75 61 ou nchevalier@herault-tourisme.com